



SESSION PLENIERE DU 13 DECEMBRE 2022
PATRIMOINES LIGÉRIENS
DYNAMIQUES D'UN HÉRITAGE COMMUN
FACE AUX MUTATIONS

Cette étude traite de l'ensemble du patrimoine, matériel et immatériel. Si les préconisations sont en retrait de ce que la CGT aurait souhaité, elle constitue dans son ensemble un document très riche qui n'obère pas les difficultés rencontrées par les salariés et salariées du secteur. La CGT a par ailleurs participé à l'ensemble des étapes de rédaction de ce rapport, avec une bonne prise en compte de ses propositions. Elle a donc voté l'étude.

L'ETUDE DU CESER

L'étude adopte une vision large du patrimoine comme héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir. Cela inclut le patrimoine matériel et immatériel, y compris numérique.

L'étude rappelle qu'à l'horizon 2050, le patrimoine régional sera confronté à deux enjeux cruciaux :

- Une population qui augmenterait de 600 000 à 800 000 personnes, principalement dans les métropoles et sur le littoral. Plus de la moitié seraient des nouveaux arrivants.
- Un environnement naturel en pleine modification : redéfinition du trait de côte, ressources en eau, gestion du foncier, mutations agricoles, gestion de l'énergie...

Les métiers du patrimoine sont recensés, le rapport souligne les difficultés auxquelles peuvent faire face les professionnels et professionnelles.

L'étude rappelle les enjeux de l'appropriation, mis à l'épreuve par les inégalités sociales. Elle rappelle également l'apport des femmes et des personnes issues des milieux populaires à la construction du patrimoine.

Elle souligne également les enjeux de conservation, mais aussi de choix à faire du patrimoine à conserver.

Le CESER émet ses préconisations autour de 5 axes: politiques publiques, articulation avec le tourisme, actions éducatives, impact des changements climatiques, archivage et collectage, ingénierie.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE MARIE-LAURE HERMOUET

La CGT remercie l'ensemble du comité de rédaction de l'étude, en particulier la rapporteure, mais aussi la chargée d'étude, et les membres de la commission 7.

Le patrimoine, vu par l'ONU comme « l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir », est un élément particulièrement important pour la CGT. Cet héritage collectif est matériel et aussi immatériel et naturel, comme le souligne l'étude.

La CGT est particulièrement sensible au rappel dans l'étude, de l'existence du **patrimoine lié au travail**, et notamment du patrimoine industriel. Considérant que le syndicalisme et l'histoire du salariat et de ses luttes font partie du patrimoine vivant de l'humanité et de la démocratie, la CGT s'est dotée d'un institut d'histoire sociale et a soutenu la création du centre d'histoire du travail à Nantes. Elle fait sienne la maxime de son ancien secrétaire général George Séguy, contrairement à la chanson, « du passé il ne faut pas faire table rase ». La mémoire industrielle infuse notre territoire aujourd'hui encore. Un exemple, Thalès, industrie de pointe en matière électronique, s'est installée à Cholet pour bénéficier du savoir-faire des ouvrières du textile, habituées au maniement de fils. Le CESER souligne à juste titre l'importance de mettre en valeur le patrimoine créé par les classes populaires, au-delà d'une visibilité accordée aux seuls puissants.

Le patrimoine est vivant. La tentation aurait pu être forte dans l'étude de se cantonner à un patrimoine figé. Cet écueil a été évité.

Terre d'accueil, aujourd'hui et peut-être plus encore demain, du fait en particulier des bouleversements climatiques, **notre Région ne doit pas s'enfermer dans un patrimoine qui exclut, en s'appuyant sur une vision traditionnaliste de la société**, mais elle doit s'ouvrir aux cultures des nouveaux arrivants. La CGT fait sienne la remarque du CESER : « Partager les cultures, connaître et comprendre les histoires des pays d'accueil et celles des néo-arrivants participent des politiques d'intérêt général pour faire société ». La CGT est par ailleurs vigilante vis-à-vis de l'instrumentalisation qui peut être faite du patrimoine pour en faire un outil d'attaque contre la laïcité.

En matière de patrimoine immatériel, notre organisation rappelle notamment l'importance de **la mémoire et l'histoire de la Résistance**, avec en particulier les 50 otages fusillés par les nazis en 1941, et dont la CGT participe activement au rappel chaque année.

La **place des femmes** dans la création du patrimoine, est trop souvent mésestimée, comme l'indique l'étude. Peut-être le CESER aurait-il pu dans ses préconisations encourager sa mise en valeur. La CGT approuve la référence au patrimoine comme élément du patrimoine commun.

Enfin, la conservation, la valorisation et le partage du patrimoine ne peuvent se faire sans le travail de femmes et d'hommes, en particulier de professionnels. Le CESER souligne à juste titre les problématiques de recrutement. Elles sont liées à un manque d'attractivité des métiers du fait des **conditions de travail**, des rémunérations, de la saisonnalité et de la précarité de ces activités professionnelles. Les diplômes et qualification de ces métiers, très largement féminisés par ailleurs, ne sont pas reconnus. Par exemple, les guides conférenciers et conférencières, bien que diplômés au minimum à bac +3, doivent souvent se contenter de revenus proches du SMIC, dans leur période d'activité.

La CGT combat en particulier les réformes successives visant à réduire l'indemnisation des salariés précaires privés d'emplois. Ces réformes touchent particulièrement les salariés du secteur du patrimoine.

Certes, la Région n'a pas de marge de manœuvre directe sur le sujet, ce qui peut expliquer que le CESER n'émette pas de préconisation spécifique, mais elle a un rôle à jouer pour favoriser l'activité des structures touristiques tout au long de l'année, ainsi notamment que sur les conditions de travail dans sa structure satellite de Fontevraud.

La CGT votera l'étude.

VOTES : l'étude a été adoptée par 79 voix pour et 3 abstentions.

Marie-Laure Hermouet, Didier Robert et Yvic Kergroac'h ont participé pour la CGT à la rédaction de cette étude
Courriel : cgtpaysdeloire@wanadoo.fr / tel 02.41.20.03.21